VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN,

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Chance pour Placement. Cottage Double dans le Quatrième District. Nos 2719-2721 Rue Freret.

Succession de John G. Stritzinger—No 96,314. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet— JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 28 avril 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, sera vendue:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Locust (autrefois Solis), Freret (autrefois Jacobs) et la rue Quatrième, désigné par le No deux, sur un plan dressé par F. Frémaux, voyer, le 3 décembre 1868, et déposé pour référence en l'étude Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, et par le même numéro, sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 20 février 1867, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero Jr., un notaire en cette ville, le 25 oct. 1875, lequel dit lot mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Freret (autrefois Jacobs) sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 2719-2721 rue Freret, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, etc., de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigible en l'année 1911. L'acquéreur devant recevoir les loyers et revenus de la date du passage de l'acte de vente et de faire 10 0|0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement.

518 Rue S. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 16, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Foole, ancien notaire en cette ville, le 23 mai 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. B. Triet, ancien notaire, le 20 mars 1878, d'après lequel devis ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, à l'îlet et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Danziger & Tessier

VENTE DE RECEVEUR

Actions et bons, Réclamations, Comptes courants, Billets.

Union Exchange Bank vs Pelican Cracker Factory.

No 84,837—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, LE 1er JUIN 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mai 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les actions ci-après décrites, à savoir:

Une action de la Commercial Publishing Company, de la Nouvelle-Orléans, Lne, une action du fonds capital de la N. O. Credit's Men Assn, aussi un lot de réclamations, comptes et billets d'après la liste enregistrée les comptes et les billets paraissent corrects mais ne sont pas garantis par le receveur.

Conditions—Comptant.

21 mai—21 28 29—juin 1

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard. A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, ayant un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La residence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc., Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à Bain au premier étage; Grands Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau chaude partout, connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie; aussi grande Ecurie au Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 167, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, et mesurant d'après un plan dressé par C. Milof Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à la marge d'un acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 17 avril 1905, comme suit: ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 134' 2" 4" à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1", de là, 64' 5" 4" sur une ligne s'étendant à la rue Troisième, de là 29' 3" à la rue Troisième sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 9" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 3, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Maulhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un ou un et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. Lewis,

No 96,703 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division B.

COTTAGE SIMPLE

No 727 RUE SALCEDO.

Entre les rues Gravier et Perdido.

A l'encan, Mercredi le 28 juin 1911, A MIDI.

A la Bourse de l'Encan de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 23ème jour de mai 1911, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Lewis, No 96,703, nous offrons en vente la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt quatre, dans l'îlet No 631, borné par les rues Salcedo, Lopez, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer, le 4 avril 1899, annexé à un acte passé le 30 juin 1899 pardevant A. J. La Pice, notaire en cette ville, lequel lot s'étend à une distance de cent quatre vingt (180) pieds de la rue Gravier et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Salcedo, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux (102) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes entre lignes égales.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteurs.

Titch & Rogers, avocats.

28 mai—28—juin 4 11 19 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Joseph D. Warburg.

No 96,792 — Cour Civile de District, Division C.

Propriété de Choix pour Résidence.

COTTAGE DOUBLE

4700 et 4701 Avenue S. Carrollton,

Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,

4033 Avenue Cleveland.

A l'Encan, MERCREDI, 7 Juin 1911 à MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 18 dans l'îlet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal sur un devis dressé par W. D. Elam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, pas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 22 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 65 pieds

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO., Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John McCormack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 96.709 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Clara Seward, veuve de John McCormack, administratrice de cette succession, serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—Ford C. Marx, avocat.

20 mai—20 24 29

Succession de Charles W. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95.423—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Blum, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

25 mai—25 29—juin 3

VENTES A L'ENCAN,

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Comprenant Meubles Elégants de Salon, Vestibule et Librairie.

Jolis ameublements de chambre à coucher, Meubles de salle à manger, Etagères pour livres, Case à porcelaine de Chine, Miroirs, Porte-chapeaux, 2 corps de bibliothèque, Machine à coudre, Fourneau et ustensiles de cuisine, Glacière et Divers.

Aussi une jolie collection de Livres de Loi et autres livres en français et anglais.

In re Succession de Henry Chiapella

No 96,540—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — Il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 7 juin 1911 à 11 heures a.m., sur les lieux No 1713 rue Bourgogne, près de la rue Kerlerec, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 19 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Henry Chiapella.

Lot de meubles de maison et livres de loi, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. J. Waguespack, avocat.

28 mai—28—juin 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix du Deuxième District

Propriété double à deux étages,

En briques pour commerce et Résidence.

Nos 1010-1014 rue Chartres,

Entre les rues St Philippe et Ursulines.

Succession de Alexis J. P. Francingues.

No 96,601—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Deuxième étage). JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 25 avril 1911, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Alexis J. P. Francingues, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Pilie & De Pouilly, daté du 6 juillet 1865, étant le lot sur ledit plan étant le plus près de la rue St-Philippe, et mesurant 23 pieds 11 pouces de face à la rue Chartres sur 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit défunt Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de Mme Ursule Saloy, veuve en premier mariage de Célestin Guilhaume et en deuxième mariage de François Francingues, d'après un acte pas été 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 286.

2: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 2, étant le lot le plus près de la rue Ursulines et mesurant 22 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de la Veuve François Francingues et als, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 197, folio 288.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrites comprennent la bâtisse double en briques à deux étages ayant bâtisse dans le fond à deux étag s subdivisée en emplacement de commerce, entrepôt, etc., et le deuxième étage subdivisé en appartements à coucher, cuisine, chambres dans le fond, centralement situé à proximité du Marché Français, églises, écoles, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant 7 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules F. Meunier, notaire.

Un dépôt de 10 0|0 devant être fait avec l'encanteur du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Emile Pomes, avocat.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sans limite ou réserve.

Martha Johnson et al vs Isaac Johnson.

No 96,790 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. — Division C.

No 840 rue Valette. Cottage Simple de six chambres, aussi Cottage Simple sur la rue Homer, contenant quatre chambres.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 22 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé en Cour ouverte le 16me jour de mai 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant sit é en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, dans l'étendue de terre ordinairement appelée Belleville, et désignée comme lot numéro douze de l'îlet numéro quatorze, borné par les rues Homer, Bildell (autrefois Jackson), Belleville (autrefois Chestnut) et Valette (autrefois Gosseline), d'après un plan de ladite étendue de terre dressé par Louis H. Pillié, voyer, daté du 18 sept. 1846, et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente-deux pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Valette (autrefois Gosseline) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Valette (autrefois Gosseline) et Homer dudit îlet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, représentée par un billet ou des billets de l'acquéreur, au taux de 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, et pour l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

Robert O'Connor, avocat pour le défendeur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Modica,

Epouse décédée de Rosario Di Maggio.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,126—Division D—Attendu que Charles Godchaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Modica, épouse décédée de Rosario Di Maggio, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Henry L. Sarpy et L. A. Ducros, avocats.

20 mai—20 24 29

VENTES AL'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PLACEMENT PAYANT.

En la Résidence Double en Bois à Deux Etages,

Nos 1240-1242 rue Saratoga

Encoignure de la rue Erato.

Et un Cottage Double en Bois,

Nos 2332-2334 rue Philip.

Succession de Richard Mulvey,

No 94,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 mai 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée

1er La résidence double en bois à deux étages, Nos 1240-1242 rue Saratoga, coin de la rue Erato, retirée de la banquette, ayant un grillage en fer, contenant galeries, huit chambres, eau et égout de chaque côté, le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ville, Saratoga et Erato, désigné par le No 14, et mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 97 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et face à la rue Erato, et formant le coin des rues Saratoga et Erato, dans un bon voisinage et près de tous les commerces nécessaires pour avoir une maison confortable.

2me. Le cottage double en bois à deux étages, Nos 2332 2334 rue Philip, retiré de la banquette, contenant trois chambres de chaque côté, égout et eau. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Liberté et Howard, désigné par le No 5, et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 91 pieds entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien habité où la propriété n'est jamais vide, et près des lignes de chars, églises, marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, lesdits billets devant porter 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles pour l'année 1911. 10 0|0 comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. B. Rosser, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre le L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91,218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant soixante pieds de la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th Buisson, notaire, le 26 juillet 1894.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises et élevé de terre, à distance du trottoir, avec grillage en fer devant, ayant une grande galerie sur la devanture, vestibule, corridor, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine et grand soubassement, cour et trottoir pavé en schillinger.

La maison est bien tapissée, a installations pour gaz et électricité partout, connexion pour l'eau et les égouts et porte le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre Bell et Ursulines.

Conditions — Comptant l'acquéreur devra payer les taxes dues pour l'année courante et tous les certificats nécessaires; l'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur; les loyers devant être acquis à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

7 mai — 7 14 21 28 — juin 4 8

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession d'un attrayant cottage simple élevé de terre avec soubassement.

No 1132 rue Gayoso entre Ursulines et Bell, îlet Dupré et Orchidée.

JEUDI, 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Bruno Schlegel — No 95,993, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et l'îlet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite pétition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne (maintenant Magnolia) et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même îlet que la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'îlet, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895, annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trentre-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et l'îlet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'îlet No 517, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St-Patrick, (maintenant Saratoga). Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept (22) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg